

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-1086/15/BC

**■ Approbation d'une convention avec la Maison Méditerranéenne de Métiers de la Mode relative à la "Première Biennale Méditerranéenne de Mode 2015-2016"
DGDE 15/13386/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode (MMMM) créée le 26 novembre 2010 résulte de l'absorption et de la fusion de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode que Marseille Provence Métropole subventionnait et l'Institut Mode Méditerranée.

Elle regroupe dans un même lieu trois Maisons indissociables : Maison de la Formation – Maison de la Création – Maison des Evénements Economiques et Culturels. Elles ont pour objectif de positionner Marseille et la filière Mode-Habillement dans une stratégie Economique et Culturelle Méditerranéenne.

Cette association est présidée depuis 2014 par le Président Directeur Général de Kulte, marque incontournable dans l'univers du prêt à porter local et national.

MMMM a pour objet de promouvoir et de développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillement et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.

Présentation de la « Première Biennale Méditerranéenne de Mode »

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Il s'agit d'une programmation transculturelle pour célébrer la Méditerranée et son attractivité créative, son influence stylistique internationale et faire de Marseille et sa Région, la Métropole de Mode de l'Europe du Sud.

Les objectifs sont :

- Réunir les grands noms de la mode française et régionale, des artistes multiculturels influents autour des 40 designers lauréats 2010/2015 du Mediterranean Fashion Prize.
- Offrir au public, aux touristes et aux médias une programmation transculturelle.

La programmation de la « Première Biennale Méditerranéenne de Mode » est prévue sur plusieurs sites culturels (Friche de la Belle de Mai, MUCEM, Villa Méditerranée, FRAC, Rotonde PLM St Charles, Espace Mode Méditerranée) installés dans le périmètre d'Euroméditerranée reconnu internationalement.

La phase de préparation se déroulera de janvier à décembre 2015 :

- Sélection du commissaire d'exposition
- Ecriture du corpus
- Etablissement du programme
- Elaboration du budget
- Rencontres avec les partenaires culturels (Marseille, Méditerranée et Paris).

Réalisation : 2 mois de Mai à juillet 2016

Une programmation longue de deux mois et une programmation courte sur quatre jours :

- La programmation longue sera constituée d'expositions de mode, design, photographies, vidéos, arts plastiques (partenariat avec le centre Georges Pompidou)
- La programmation courte sera autour de défilés des marques partenaires, rencontres philosophiques, performances autour de lecture de textes relatifs à la mode et son environnement (Olivier Saillard...), concerts, un Concept Store de 1000 m².

La Première Biennale Méditerranéenne de Mode fera l'objet d'une publication bilingue.

Le budget prévisionnel de la Première Biennale Méditerranéenne de Mode s'élève à 492.273 euros.

Les dépenses prévisionnelles sont :

| | |
|---|----------------------|
| Achats | 1.925 euros |
| Services extérieurs : | 69.133 euros |
| Autres services extérieurs : | 387.139 euros |
| Charges de personnel : | 23.900 euros |
| Impôts et Taxes : | 8.040 euros |
| Dotation aux amortissements et provisions | 2.136 euros |
| Total des dépenses | 492.273 euros |

Les recettes prévisionnelles sont :

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| – Financement privé | 232.273 euros |
| – Financements publics | 260.000 euros dont : |
| • Région Paca | 75.000 euros |
| • Département Bouches-du-Rhône | 30.000 euros |
| • Autres | 45.000 euros |
| • MPM | 30.000 euros |
| • Ville de Marseille | 30.000 euros |
| • Etat | 50.000 euros |
| • CCIMP | 15.000 euros |

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Caisse des dépôts 30.000 euros

La part des financements privés représente 47.19 % du total des recettes.

La part des financements publics représente 52,81 % du total des recettes.

La Première Biennale Méditerranéenne de Mode proposée par la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode s'inscrit dans les orientations de la Métropole.

Le Conseil de Communauté a attribué une subvention de 30.000 euros, au titre de l'année 2015, à la « Première Biennale Méditerranéenne de Mode » organisée par la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est primordial de promouvoir la nouvelle génération d'entrepreneurs de mode euro- méditerranée,
- Qu'il est nécessaire de favoriser la reconnaissance d'une identité stylistique euro-méditerranéenne à la fois commune et respectueuse des singularités de chacune des cultures présentes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER